

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

APPEL HUMANITAIRE INTERNATIONAL

Fonds de dotation

**Siège social :
175 Boulevard Anatole France
93200 SAINT DENIS**

**Siren : 803 172 006
APE : 9499Z**

Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du fonds,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation **APPEL HUMANITAIRE INTERNATIONAL**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Réserve pour limitation

L'association dispose d'une plateforme sur internet et d'un centre d'appel pour la réception de dons. Elle fait appel en outre aux services de plusieurs plateformes externes.

L'association utilise le logiciel Salesforce pour centraliser les informations liées à l'ensemble des dons. Celui-ci étant encore en cours d'adaptation à l'activité de l'association, des dysfonctionnements mineurs ont été identifiés qui ont empêché l'enregistrement exhaustif de la collecte. Des procédures compensatoires, manuelles, ont été mises en place.

Si le rapprochement entre les données des plateformes et celles de l'association est imparfait, la cohérence des dons comptabilisés a toutefois pu être vérifiée sur la base des sommes encaissées sur l'unique compte bancaire et en caisse.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- La comptabilisation de charges constatées d'avance correspondant aux montants versés aux associations partenaires (principalement Human Appeal UK) pour la réalisation par celles-ci de projets d'aide humanitaire définis, chiffrés et approuvés, mais non encore achevés au 31/12/2024.
- Le prélèvement d'une quote-part de frais de 10% effectué par l'association mère, HUMAN APPEAL UK, sur les sommes qui lui sont confiées par le fonds APPEL HUMANITAIRE INTERNATIONAL pour être consacrées à des programmes d'aides humanitaires réalisés pour le compte de celui-ci ;
- La dette de l'association mère, HUMAN APPEAL UK, qui correspond à des fonds qui lui ont été envoyés dans l'attente de la finalisation d'accords de financement de programmes en cours d'élaboration.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Compte d'emploi annuel des ressources » de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenues pour établir le Compte annuel d'emploi des ressources.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte emploi-ressources sont conformes aux dispositions du règlement CRC N°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres du fonds de dotation

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre fonds de dotation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Dardilly,
Le 28 février 2026**



FIDEO
Delphine LAVAUD
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 027	2 027				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	121 450	106 145	15 305	21 956	-6 652	-30.29
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	1 216		1 216	33 813	-32 597	-96.40
	Total I	124 692	108 172	16 520	55 769	-39 249	-70.38
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	131 671		131 671	81 307	50 364	61.94
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	761 143		761 143	2 478 166	-1 717 023	-69.29
	Charges constatées d'avance (2)	1 962 673		1 962 673	996 290	966 383	97.00
	Total II	2 855 487		2 855 487	3 555 762	-700 275	-19.69
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 980 180	108 172	2 872 008	3 611 531	-739 524	-20.48

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12 31/12/2023	12	
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)				
	Situation nette (sous total)				
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I				
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	2 725 098	3 359 815	-634 717	-18.89
	Total II	2 725 098	3 359 815	-634 717	-18.89
PROVISIONS	Provisions pour risques	80 000	80 000		
	Provisions pour charges				
DETTES (I)	Total III	80 000	80 000		
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses		1 976	-1 976	-100.00
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	28 026	34 891	-6 865	-19.68
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	12 554	108 520	-95 966	-88.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	26 329	26 329		
	Instruments de trésorerie				
DETTES (I)	Produits constatés d'avance				
	Total IV	66 910	171 716	-104 806	-61.03
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 872 008	3 611 531	-739 524	-20.48

(1) Dont à plus d'un an
 Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public		385 682			385 682	
Dons manuels	4 211 118		5 282 181		-1 071 064	-20.28
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			2 112		-2 112	-100.00
Utilisations des fonds dédiés	3 359 815		3 002 552		357 263	11.90
Autres produits		125		26	99	380.47
Total I	7 956 740		8 286 872		-330 132	-3.98
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		252 398	1 902 825		-1 650 426	-86.74
Aides financières	4 750 616		2 142 570		2 608 046	121.73
Impôts, taxes et versements assimilés		797	36 215		-35 418	-97.80
Salaires et traitements	129 936		632 962		-503 026	-79.47
Charges sociales	31 263		187 757		-156 494	-83.35
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 365		13 327		-962	-7.22
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	2 725 098		3 359 815		-634 717	-18.89
Autres charges	43 124		333		42 791	NS
Total II	7 945 597		8 275 804		-330 207	-3.99
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	11 142		11 068		74	0.67

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change		627		3 506	-2 879	-82.12
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		627		3 506	-2 879	-82.12
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change		0			0	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		0			0	
2. Résultat financier (III-IV)		626		3 506	-2 880	-82.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		11 769		14 574	-2 805	-19.25
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		11 769		14 574	-2 805	-19.25
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		11 769		14 574	-2 805	-19.25
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-11 769		-14 574	2 805	19.25
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		7 957 366		8 290 378	-333 012	-4.02
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		7 957 366		8 290 378	-333 012	-4.02
5. EXCEDENT OU DEFICIT						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présentation:

Appel Humanitaire International est une organisation à but non lucratif d'aide humanitaire et de développement. Elle intervient en France et à l'étranger. A l'étranger, elle travaille en partenariat avec des associations locales. Le plus souvent, c'est l'association anglaise Human Appeal qui dispose de bureaux de terrains dans de nombreuses régions du monde, qui met en œuvre localement les projets humanitaires pour le compte d'Appel Humanitaire International.

Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 872 007.66 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 7 956 739.57 Euros et dégageant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -****Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le fonds de dotation ne dispose pas de moyens suffisants en termes de contrôle de gestion pour assurer un suivi quantitatif fiable du bénévolat et des dons en nature. Il n'est donc pas en mesure d'en faire état dans ses comptes.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 027	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 713
Installations générales agencements aménagements divers	38 485		
Matériel de transport	20 600		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	56 652		
TOTAL	115 737		5 713
Prêts, autres immobilisations financières	33 813		1 216
TOTAL	33 813		1 216
TOTAL GENERAL	151 576		6 929

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 027	2 027
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 713	5 713
Installations générales agencements aménagements divers			38 485	38 485
Matériel de transport			20 600	20 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			56 652	56 652
TOTAL			121 450	121 450
Prêts, autres immobilisations financières		33 813	1 216	1 216
TOTAL		33 813	1 216	1 216
TOTAL GENERAL		33 813	124 692	124 692

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 027			2 027
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			264		264
Installations générales agencements aménagements divers		36 264	1 572		37 836
Matériel de transport		14 748	3 930		18 678
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		42 769	6 599		49 368
TOTAL		93 780	12 365		106 145
TOTAL GENERAL		95 807	12 365		108 172
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	264				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 572				
Matériel de transport	3 930				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 599				
TOTAL	12 365				
TOTAL GENERAL	12 365				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	80 000				80 000
TOTAL	80 000				80 000
TOTAL GENERAL	80 000				80 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 725 098			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 216	-0	1 216
Personnel et comptes rattachés	2 643	2 643	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 031	4 031	
Divers état et autres collectivités publiques	2 809	2 809	
Groupe et associés	117 769	117 769	
Débiteurs divers	4 419	4 419	
Charges constatées d'avance	1 962 673	1 962 673	
TOTAL	2 095 560	2 094 344	1 216

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 026	28 026		
Personnel et comptes rattachés	7 146	7 146		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 408	5 408		
Autres dettes	26 329	26 329		
TOTAL	66 910	66 910		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Néant.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	150
Total	150

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 000
Dettes fiscales et sociales	10 995
Total	28 995

Charges constatées d'avance:

Les sommes figurant dans le compte « charges constatées d'avance » ont été effectivement versées à l'association mère Human Appeal en Angleterre pour des projets définis, chiffrés et approuvés par le fonds de dotation. Ces programmes nécessitent un temps de préparation et de mise en œuvre. Les sommes versées mais non encore utilisées par les associations partenaires ou les bureaux de terrain au 31/12/2024 pour ces projets, ne sont pas comprises dans les aides apportées au cours de l'exercice. Elles sont reportées sur l'exercice suivant sous la forme de charges constatées d'avance. Les charges constatées d'avance ainsi définies s'élèvent à un total de 1 962 K€ dont 1 597 K€ correspondent à des sommes versées en 2024. Du fait de l'impossibilité d'accès à Ghaza pendant le conflit, certains programmes n'ont pu s'y dérouler comme prévu. Les charges constatées d'avance comprennent donc, en outre, 366 K€ correspondant à des sommes versées en 2022 et 2023. Une étude est en cours avec le partenaire local pour une réallocation de ces fonds vers d'autres programmes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 18 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 18 000
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2024	12	Exercice N-1	31/12/2023	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 597 049			5 282 207		
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	4 596 924			5 282 181		
- Dons manuels	4 596 924			5 282 181		
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	125			26		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	627			5 618		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	627			5 618		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 359 815			3 002 552		
TOTAL	7 957 491			8 290 378		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	4 750 616			2 142 903		
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger	4 750 616			2 142 903		
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	4 750 616			2 142 903		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	29 919			1 401 553		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	29 919			1 401 553		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	439 493			1 372 780		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	12 365			13 327		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 725 098			3 359 815		
TOTAL	7 957 491			8 290 378		
EXCEDENT OU DEFICIT	0			-0		

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018
Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	4 750 616		2 142 903		2 607 713	121.69
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	4 750 616		2 142 903		2 607 713	121.69
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	29 919		1 401 553		-1 371 634	-97.87
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	29 919		1 401 553		-1 371 634	-97.87
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	439 493		1 372 780		-933 287	-67.99
TOTAL DES EMPLOIS	5 220 028		4 917 236		302 792	6.16
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	12 365		13 327		-962	-7.22
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 725 098		3 359 815		-634 717	-18.89
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	7 957 491		8 290 378		-332 887	-4.02

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	4 597 049		528 207		4 068 842	770.31
- Dons manuels	4 597 049		528 207		4 068 842	770.31
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		627	5 618		-4 991	-88.84
TOTAL DES RESSOURCES	4 597 676		533 825		4 063 851	761.27
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 359 815		3 002 552		357 263	11.90
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	7 957 491		3 536 377		4 421 114	125.02

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	3 359 815	3 002 552	357 263	11.90
(-) Utilisation	3 359 815	3 002 552	357 263	11.90
(+) Report	2 725 098	3 359 815	-634 717	-18.89
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	2 725 098	3 359 815	-634 717	-18.89

Commentaires:

